



# ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Organisation des ateliers ( 2<sup>e</sup> phase de l'étude)

Assemblées de quartier



- C'est une obligation pour tous les CCAS : l'ABS doit être réalisée « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des Conseils municipaux ». Un rapport sera présenté en Conseil d'administration.
- L'étude est composée de deux phases :
  - D'un **diagnostic sociodémographique** élaboré de mars à juillet 2021. Diagnostic présenté en copilotage aux élus et partenaires.
  - De l'élaboration d'une **phase d'action** de septembre à décembre 2021. Cette phase comporte la **tenue de deux ateliers dits participatifs** pour lesquels les membres non élus des assemblées de quartier pourraient participer.

**Ateliers programmés le vendredi 19 novembre 10h et 14h**

**Inscription :**

[sebastien.biville@mairie-guipavas.fr](mailto:sebastien.biville@mairie-guipavas.fr)

ou

[secretariat-general@mairie-guipavas.fr](mailto:secretariat-general@mairie-guipavas.fr)

- La finalité : Fixer des objectifs et actions à entreprendre sur le territoire pour répondre de manière rationnelle aux besoins de la population en lien avec le développement urbanistique.

*( La collectivité est accompagnée par le cabinet « Environnement et Société »)*



# Qu'est ce que l'ABS?

Analyse des Besoins sociaux

